



DNCG - Commission de Contrôle des Clubs Professionnels

Auteur Jacques LAGNIER

Date 27/12/2006

Réunion du	Vendredi 13 octobre 2006
Président	François PONTHEIU

Présents	Claude ARCHAMBAULT, Bernard BACOURT, Bernard BAILLOUX, Roger BARRABES, Alain BELSOEUR, Frédéric BOLOTNY, Henri CAMOUS, Jacques LAGNIER, Maxime PETIET, Gilbert PITHIoud, François PONTHEIU, Alain ROZEC
Excusés	Christophe GERSCHEL, Jean-Claude GRAND, Richard OLIVIER, Laurent PATE, Christian POUVIOT, Denis PROVOST, Bernard YVRANDE
Assistent	Corinne BEILLON, Fabien PUAUX, Yann DUCLOS

Sommaire

Approbation des Procès-Verbaux	2
Calendrier des procédures	2
Informations diverses	2
Présentation de la nouvelle répartition des Droits TV	2
Bilan des dernières auditions	2
Echange de joueurs : Problème d'évaluation et risque TVA	2
Modalité de l'encadrement de la masse salariale	2
SNAAF - Courrier	2
Traitement comptable d'une option d'achat	3
Transmission de la Commission Juridique	3
1. LITIGE LOSC / OL	3
Périmètre de consolidation	3
Réflexion sur la calendrier de l'établissement des comptes prévisionnels transmis à la DNCG	3
Introduction des clubs professionnels en Bourse	3
Décisions sur homologations de contrats et d'avenants pour la saison 2006-2007	3
1. CHAMOIS NIORTAIS F.C.	3
2. VALENCIENNES F.C.	3
Prochaines réunions	4

Approbation des Procès-Verbaux

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des réunions des 29 juin, 6, 12, 19 et 26 juillet, 2, 9, 17, 23 et 31 août, 7 et 14 septembre et 5 octobre 2006 sont approuvés à l'unanimité.

Calendrier des procédures

La Commission adopte le calendrier des procédures et transmet au Conseil d'Administration de la LFP la proposition suivante :

"Vu l'article 12 du règlement de la DNCG,

La Commission de Contrôle est autorisée à décider, à titre conservatoire, au titre de la saison 2006-2007, de l'application des mesures prévues au Règlement de la D.N.C.G. Ces décisions de caractère confidentiel ne pourront faire l'objet d'une procédure d'appel ; elles devront, toutefois, obligatoirement être réexaminées par la Commission de Contrôle pour confirmation, modification ou infirmation à partir du 1er mai 2007".

Informations diverses

Présentation de la nouvelle répartition des Droits TV

La Commission examine les modalités de la nouvelle répartition des droits TV pour la L1 et la L2.

Bilan des dernières auditions

Après discussion sur l'organisation des dernières auditions de clubs, lors de l'intersaison, la Commission décide de reprendre la même disposition pour les auditions prévues en novembre et décembre prochains.

Echange de joueurs : Problème d'évaluation et risque TVA

Un courrier sera adressé aux clubs concernés.

Modalités de l'encadrement de la masse salariale

La Commission examine divers cas suscitant une interrogation.

SNAAF - Courrier

La Commission prend connaissance du courrier adressé par le SNAAF aux Présidents de la FFF/ LFP/ LFA et Commissions DNCG ainsi que de la réponse de son Président.

Traitement comptable d'une option d'achat

La Commission est informée de l'existence d'accords de priorité d'achat pour mutation de joueurs. Elle considère que ces versements sont à comptabiliser, en "autres produits" - compte 756 600.

Transmission de la Commission Juridique

1. LITIGE LOSC / OL

La Commission reste dans l'attente de l'avis qui a été sollicité de la DLF.

Périmètre de consolidation

Après un large échange et l'analyse de quelques situations caractéristiques, il apparaît à la Commission que, s'il lui est indispensable de disposer des informations économiques les plus larges pour pouvoir porter une appréciation sur la situation financière d'un club, ses pouvoirs de décision, légalement et réglementairement, concernent les groupements sportifs. En conséquence, il conviendra que la DNCG puisse disposer en plus de l'association, de deux niveaux d'informations comptables :

- l'un au niveau de la SASP et de ses filiales éventuelles,
- l'autre au niveau de la holding éventuelle.

Réflexion sur la calendrier de l'établissement des comptes prévisionnels transmis à la DNCG

L'UEFA demande que la liste des clubs qualifiés pour une compétition européenne lui soit transmise pour le 31 mai, sauf en cas de procédure, pour le 15 juin. Etant donné le calendrier sportif et la date de fin des compétitions, les clubs risquent d'avoir des difficultés pour l'élaboration et la production des documents prévisionnels à transmettre à la DNCG. L'examen de la situation financière des clubs se fera donc en priorité pour les clubs en position de disputer une compétition européenne.

Introduction des clubs professionnels en Bourse

La Commission échange sur les évolutions législatives en cours et leurs conséquences. Elle décide de désigner un groupe de travail pour approfondir cette question.

Décisions sur homologations de contrats et d'avenants pour la saison 2006-2007

1. CHAMOIS NIORTAIS F.C.

DA SILVA Damien (Contrat stagiaire) : avis favorable

2. VALENCIENNES F.C.

SAVIDAN Steve (Avenant n°2) : avis favorable

Prochaines réunions

Mardi 28 novembre 2006 à 15h30

Mercredi 29 novembre 2006 à 9h00

Lundi 4 décembre 2006 à 15h30

Mardi 5 décembre 2006 à 9h00

Jeudi 14 décembre 2006 à 9h30